

COMMUNIQUÉ DE PRESSE RELATIF AU RÉSULTAT DU 3^E PAQUET CONJONCTUREL

Chômage des jeunes – le Parlement a fait preuve d’un peu de compréhension

La Société suisse des employés de commerce prend acte que les Chambres fédérales ont tout de même adopté les mesures prévues à l’origine pour lutter contre le chômage des jeunes dans le cadre du 3^e paquet conjoncturel. La réduction massive des mesures prévues pour lutter contre le chômage de longue durée, qui ont été ramenées de 238 millions de francs, comme cela était prévu initialement, à 120 millions reste cependant incompréhensible.

Les résultats de l’enquête, publiée récemment par la SEC Suisse, sur les jeunes ayant achevé leur apprentissage ont mis en évidence l’urgence qu’il y avait de prendre des mesures pour lutter contre le chômage des jeunes: un tiers d’entre eux n’avait pas encore trouvé d’emploi à durée indéterminée. La SEC Suisse juge tout à fait positivement le fait que les Chambres fédérales aient encore adopté quelques mesures de soutien en dernière minute et qu’elles démontrent ainsi qu’en période de crise, elles désirent soutenir la relève professionnelle de notre économie non seulement par des mots mais aussi par des actes. La bombe à retardement que constitue le chômage des jeunes n’est pas pour autant désamorcée. Les employeurs sont appelés à offrir une chance aux jeunes adultes en vue de leur faciliter leur accès au monde du travail.

La SEC Suisse ne comprend pourtant pas pourquoi le Parlement a réduit son soutien aux chômeurs de longue durée. Ce n’est pas de leur faute s’ils se retrouvent dans une telle situation en pleine crise économique. En refusant de leur assurer un soutien minimum, on refuse de faire preuve de solidarité à leur encontre et on leur rend l’accès au monde du travail encore plus difficile.

**Pour toute question
complémentaire**

Luc Python, secrétaire central pour la Suisse romande, tél. 079 355 45 89
Mario Fehr, président de la SEC Suisse, tél. 079 734 54 39
Peter Kyburz, secrétaire général de la SEC suisse, 076 444 55 45

Date

24 septembre 2009

Communiqués de presse www.secsuisse.ch/presse
